DEUX GRAVES COLLISIONS ENTRE AUTO ET MOTOCYCLETTE

A Lens, un sujet belge demeurant à Sallaumines s'est fracturé le crâne

Dans la solrée de lundi, vers 20 h. 50, un terrible accident s'est produit à la fourche formée par la route Nationale, Ne 43 et la rue Voltaire, qui conduit à Avion, juste à la limite du territoire de Leris.

M. Georges Denys, 24 ans, sujet belge.

demeurant à Sallaumines, rue de Douai,



L'auto et la moto après l'accident et - en médailion - la victime, Georges DENYS sulvalt en motocyclette la route Natio- d'urgence à l'hôpital où il fut trépané

sulvalt en motocyclette la route Natio-nale venant de Lens.

Il allait arriver à hauteur de la rue Voltaire, lorsque déboucha de cette der-nière, une auto pilotée par M. Victor Bienfait, 39 ans, représentant de com-merce, rue du Chemin Vert, à Lens, qui, venant de doubler une voiture en sta-tionnement, redressait sa direction pour prendre, à droite, la route Nationale. Emporté par la vitesse acquise, le mo-locycliste ne put parvenir à maltriser sa machine et il alla heurter en biais la portière gauche de l'auto.

des son arrivée.

L'état du malheureux est considéré
comme désespèré.

M. le capitaine de gendarmerle Geus,
accompagné des gendarmes Lefebvre,
Opigez et Sacré, s'est transporté sur les
ileux de l'accident et a ouvert une enquête pour établir les responsabilités. Le Parquet de Béthune a été avisé L'auto a eu sa portière gauche défon cée et la motocyclette a été mise hon

A Houvin, un jeune instituteur de Magnicourt-sur-Canche a été grièvement blessé

Alors qu'il rejoignait en motocyclette le domiclle de ses parcnts, M. Sagniez, le domiclle de ses parcnts, M. Sagniez, le de de sa selle, M. Sagniez fut projeté 23 ans. institueur à Lens. traversait lagglomération d'Houvin- Heuvigneul. Parvenu au croisement des routes de Magnicourt et de l'Egilse d'Houvin, et n'ayant pas entendu le signal d'avertissement, il se jeta sur l'avant d'une automobile. marchant lentement et conduite par M. Lombart, négociant en spiritueux, qui sortait de la droite. Littéralement arrache de sa selle, M. Sagniez fut projeté à plusieurs métres en avant, sur la devanture d'un estaminet bordant la vevanture d'un estaminet privation d'un estaminet d'un estaminet d'un estaminet production d'un estaminet d'un estaminet production d'un estaminet production d

UN INFANTICIDE

er aide. La logeuse monta dans la chambre e Mme Fournier qui paraissait très puffrante. Connaissant son état, elle questionna et obtint aussitôt des

veux. Le cadavre d'une fillette blen cons-lluée, fut trouvé dans un berceau, Geor-ette Baert prétendit que l'enfant n'avait

pas vécu.
C'est le point essentiel que l'autopéie
confiée au Docteur Vandiesse éclaircira,
mais déjà on est persuadé que le bébé
a été étouffé.
Le parquet de Dunkerque est descendu sur les licux.

LE KRACH DE LA BANQUE ADAM

Le moratoire sera-t-il accordé ?

n. tte question a été évoquée hier

A HALLITIN

LE FEU AURAIT PRIS NAISSANCE DANS I MAGASIN De l'enquête ouverte par la gendar-merie, il semble que le feu a pris nais-sance dans le magasin où se trouvalent des matières brutes et marchandises fa-briquées:

des matières brutes et marchandises fa-briquées.

La cause du sinistre est inconnue. L'usine est alimentée par deux petits moteurs électriques.

Depuis trois semaines, les six ouvriers occupés habituellement unt en chomsge. Seuls, M. Vandenbosche, contremative et son fils travaillent solt à la préparation ou à la fabrication.

On pense qu'il s'agit d'un échauffement des matières. Les huit métiers et une cannetière ont été la prole des flammes. Les dégâts sont estimés à environ 150,000 fr. et consistent en matières brutes, marchendises fabriquées, matériel et bâtiments, couverts par l'assurance.

L'ACCIDENT DE LA MI-GARÊME A PETIT-FORT-PHILIPPE Hicr. à 16 h., un télégramme infor-nait le parquet de Dunkerque, qu'ur nfanticide avait été découvert à Petit JE 1930 A DUNKEROUE

La demande des victimes a été rejetée par le Conseil interdépartemental de Préfecture

interdépartemental de Préfecture

Le 30 mars 1930, à Dunkerque, à l'occasion des fétes de la Mi-Caréme, un
char du cortège traditionnel, conduit
par le charretier Caigniez, au service
de la ville, et prêté par celle-ci aux organisateurs, accrochait un mur de ciòture, rue Benjamin Morei.

Le mur s'ecrouls, brisant une jambe
au docker Bécawe, tuant le petit André
Isaërt, fractuant la jambe du petit Luclen Manceau.

Les victimes, ou leurs parents, attaquérent en dommages et intérèis, devant
le Conseil interdépartemental de préfecture le charretier Caigniez, et la ville
de Dunkerque, en responsabilité

Le Conseil interdépartemental a rendu
son arret hier en ce qui concerne cette
affaire.

son arrêt hier en cê qui concerne cette affaire.

La demande des plaignants est rejetée comme non recevable en ce qui concerne Caigniez et rejetée aussi au fond en tant qu'elle vise la responsabilité de ia ville de Dunkerque.
Un considerant du jugement précise que les organisateur; du char dirigeaient la manœuvre de ce char, sans que ia ville alt eu à Intervenir. Cette façon de voir rejaillit aussi sur le conducteur Caigniez, qu'i n'obèissait qu'à des ordres qui lui étaient donnés.

UN CURIEUX PROCÈS EN APPEL A AMIENS

Deux romanciers sont opposés à des personnes qui croient se reconnaître dans les personnages de leur roman

personnages de leur roman
Il y a quelques temps deux percepteurs
de i'Olse, M.M. Ziwes, de Beauvais et M.
Montpezat, de Maigneisy, faissient éditer
par la société d'Edition les Portiques, à
Faris, un roman intitulé : e La Ville asphyside ».
L'intrigue de ce roman tournait sur
l'assassinat de Mme Gauthier, commis le
28 janvier 1929, et plusieurs habitants de
Maigneisy, à tort ou personnages mis
se reconnait sur les caracen causes d'étaient appeaantis sur les caracteurs e'étaient appeaantis sur les caracteres, sur les tarer des héros de leur livre,
letres, sur les tarer des héros de leur livre, e livre. D'ailleurs, les au-ppesantis sur les carac-ce des héros de leur livre. rs habitudes étaient mis Leurs restes, leurs habitudes étaient mis en relief avec la pius grande minutle. Certain de ces habitants, ainsi mis en-cause, intentrent un procès en domma-ges-intérêts aux deux percepteurs ainsi qu'à la Société d'Edition. Au nombre de 7. Ils les assignérent devant le Tribunal de Clermoat.

A HALLUIN

Mardi, un incendie s'est déclaré dans un petit tissage de toiles, établissements Morel-Danset, avenue de l'Hôpital à Halluin. C'est vers 4 h. 15 du matin, que le contremaître logeant dans l'établissement, M. Séraphin Vandenbossche, 54 ans, sentit de sa froêtre ouverte une to deur de brûlé et aperçut soudain des lucurs du côté du tissage.

Ce petit établissement industriel comprend deux bâtiments, un magasin et is salle de tissage avec huit métiers, couvrant pmètres de large sur 30 mètres de la maison du contre la magasin et le issage furent de la suite la proie des flammes.

Le feu prit rapidement de l'extension et le magasin et e tissage furent de la maison du contre la magasin et de la maison du contre le un experience de la maison du contre le la magasin et conservier de la maison du contre le la magasin et de la maison du contre la proie des flammes.

Le contremaître donna l'alarme et fit aviser le bureau de police qui alerta les pomplers. Ceux-cl artivèrent blentô, avec le ur matériel, sous les ordres de M. Abel Vanoverschelde, capitaine, et attaquèrent l'incendie qui couvrait entièrement les deux bâtiments, dont les toitures se sont effondrées.

Grâce à leurs efforts, ils purent circonscrirent le feu et protéger les autres bâtiments, Jusque vers 10 h. du matin, un piquet resta sur les lieux pour déblayer et noyer les décombres.

LE FEU AURAIT PRIS NAISSANCE 7. Ils ies sesignerent devant le Tribunal de Clermont.
Le curé de Maignelay ne voulut pas les imiter, affirmant qu'il ne se reconnaissait nullement dans le personnage du roman.
Le Tribunal de Clermont accorda à chacun deux mille francs de dommages-intèrêts sur les 25.000 qu'ils réclamaient.
Le jugenient ne donna pas satisfacti' aux romanciers qui firent appel. Le Cour d'Amiens avait donc à co unattre, nier. dans cette affaire vraiment extraordinri re. Au cours des débats, on put savoir que les nours des habitants de Maignelay étaient à peu pres les mêmes que ceux des personnages du roman. M. Ricart, s'appelait M. Veufrére Record. Vasseur, s'appelait M. Veufrère Record. Vasseur, s'appelait M. Veufrère de Maignelay d'autre de la commanda de la comm

1000 orismen lises les lundi, samedi LES SPORTS DU NORD

le plus fort tirage des régionaux sportifs -- Le numéro : 25 cent.

LA MACABRE AFFAIRE D'HIRSON A ÉTÉ ÉCLAIRCIE PAR LA POLICE

C'est sur sa demande que le moribond fut rames devant son ancienne pension par les deux automobilistes

(De notre envoys spécial)

Nous avons relaté succinctement hier,
dans nos dernières éditions, la macabre
et mystérieuse affaire d'Hirson.
Lundi, vers 17 heurea, un bouchercharcutier, demeurant rue Camille-Desmoulins, M. Philippon, voyait une auto
stopper à une trentaine de mètres de
son magasin. Deux individus deacendirent de la voiture, d'où ils sortirent le
corps d'un homme qu'ils transportèrent
et étendirent sur le trottoir, puis l'auto
repartit à vive allure avec ses deux occupants.

repartit à vive allure avec ses ceux cecupants.

M. Philippon, intrigué, s'approcha de
l'homme abandonné par les fuyards. Agé
d'une cinquantaine d'années, le visage
creusé par la souffrance, l'homme était
gravement malade et se plaignait doucement. Pressentant un drame, M. Philippon courut aviser par téléphone M.
Maurel, commissaire de police.

Les agents arrivèrent qui, voyant que
la victime paraissait au plus mal, la
firent transporter à l'hiopital Brisset.

Maigré les soins qui lui furent donnés,
le malheureux expir- peu après son admission, sans avoir pn profèrer une parole.

sur cette mort, activement, M. Maurel commença son enquéte, rendue très difficile par ce fait qu'on ne possédalt auteune indication sur les deux personnes qui étalent vennes abandonner le mourant sur la route. Mille suppositions, on le conçoit, furent échafaudees. Les faits si troublants laissalent le champ libre à toutes les hypothèses.

La victime

Sur le mort, on trouva des papiers qui permirent de l'identifier rapidement comme étant M. Emile Nivelet, âgé de 48 ans, originaire de Laon. M. Nivelet était arrivé à Hirson il y a environ dirhuit mois. On avalt vite appris sa lamentable histoire.

C'était un désaxé, une épave de la vie. L'alcoil, en quelques années, l'avait mené de déchéance en déchéance. A Laon, demeure encore sa famille, composée de personnes très honorables.



Lui, ayant une belle situation, avail

lants et sen itt a laventiet, tavantant quelques jours de-ci de-la, mais s'enivrant dés qu'il avait un peu d'argent en poche.

Sa famille avait tenté de le ramener à la raison, mais il s'obstinaît et croupissait dans une vie de brute. Il arriva à Hirsen, où il eut quelque temps un cmploi dans un magasin de quincaller, en porte une place qu'on lui retirait des qu'on s'apercevait qu'il préférait le cabaret à l'atelier.

Depuis quelque emps, Emile Nivelet tait malade. Il souffrait des peins et était malade. Il souffrait des reins et était atteint de crincos du fole. La resultant de compose de la police hirsonnaise s'employa à déchiffrer.

Her main après de longues et patents investigations, les agents parvenaient enfin à découvrir les deux automobilistes que l'on avait vu apporter le mourant, rue Camille-Desmoulins. Entre-temps, M. le docteur Vincelet était allé examiner le cadavre déposé à la morgue. Il n'avait relevé sur le corps aucune trace de violence et ses conclusions étaient que la mort était due à des causes naturelles.

La macabre affaire restait encore néanmoins troublante, lorsque, vers il h, on amena devant M. Maurel les individus que M. Philippon avait formellement reconnus. C'étalent deux ouvriers, deux braves gens, qui ont le tort de boire parfois un peu plus qu'à leur soft, mais incapables d'une mauvaise action : MM. Fernand Mangin, carrossiez, demeurant rue d'Artois, et Alphonse Durleux, journalier, domicillé rue des Promenades.

Cette question a été evoquee nier matin.

Me Reisenthel, pour l'ancienne Banque Adam, a demandé que la question soit plaidée vendredi prochain à 14 h. 30, et Me Minet a demandé au Tribunai de prononcer is carence sur le on-remboursement à l'échéance d'une somme portant sur une quarantaine de millions.

Le Tribunai a remis sa question à vendredi.

dredl.
D'aprés les renseignements que nous vons recueilli, il est très probable que les réanciers rentreront intégralement dans leurs fonds si on accorde un délai. UN INCENDIE FAIT 150.000 FR. DE DÉGATS DANS UN TISSAGE

Où l'affaire s'éclaircit

« Voici ce qui s'est passé dirent-lis : Lundi après-midi, nous avons trouvé Emile Nivelet couché dans l'ateller de carrosserie de M. Tenlère. Il était ma-lade et nous a demandé de le ramener au café où il prenait jadis pension, chez Mme Morelle. rue Camille-Desmoulins. Mme Moreile, rue Cammie-Desmoulins. Comme il ne pouvat marcher, nous avons pris l'auto de M. Tenlère pour le conduire. En arrivant devant le débit, Nivelet nous a dit : « Je me sera mieux, laissez-moi entre ceul ». Nous n'avons pas voulu le concarier, nous l'avons déposé sur le brottoir et nous sommes

deposé sur le trottoir et nous sommes partis ».

Les explications des deux ouvriers, si singulières qu'elles fussent, étalent, acceptables. M. Maurel comnaissait leur mentalité. Il savait que, si bisarre que parût leur acte, ils l'avaient accompil simplement, sans pousser plus loin la réflexion ni l'esprit d'initiative.

Les constations qui ont été faites et les témoignages reçus contrôlent du reste leurs dires.

Ainsi, du coup s'éclaircit la macabre affaire qui, pendant de longues heures, a provoque un vif émoi à fiirson. L. s.

UN BAMBIN DE 21 MOIS ÉBOUILLANTÉ A BREBIÈRES

Mme Louis Heèns, trente-sept ans, demeurant rue du Bourg, à Breblers, enleva de son feu une bassine d'eau bouillante, dont elle versa le contenu dans une cuvette qu'elle plaça sur un trépled, dans sa cour.

Son jeune enfant Louis, 21 mois, 1

LA GUERRE AU VILLAGE

La municipalité de Bruay-sur-Escaut, en litige avec un riverain du cimetière communal, a dû faire procéder à son expulsion

du cumetiere communal, a du faire procèder à son expulsion

La commune de Bruay-sur-Escaut,
forte aujourd'hui de 9.400 habitants,
comme heaucoup de cités industrielles
qui se sont dévelopées brusquement
et dans de grandes proportions, se
trouvait, il y a quelques années, dans
l'obligation d'agrandir son cimetière.
Il n'y avait plus grâre de piace pour
les morts dans ce petit cimetière, crée
il y a de longues années, au temps où
la ville d'aujourd'hui n'élait alors
qu'une bourgade.

La solution que l'on cherchait en
vain, pour exécuter le projet d'agrandissement, se présenta un beau jour,



On voit, en haet, la propriété de M. GODABT, et à droite, le cimetière devant equel est érigé le Monument aux Morts; en bas, les autorités entrant dans la propriété pour, procéder à l'expulsion de M. Robert Godart.

plus belle qu'on ne l'eut jamals espéré.

Une famille de Bruay, qui possédat l'endroit où, depuis trois ans, auralent en indivis une vaste propriété contigue au cimetière, vendait aux enchéres ce domaine. Le maire de Bruay, M. Delannoy, ne laissa pas passer cette merveilleuse occasion. Sous son impuisiral, le Conseil municipal vota en lié eu ne redit pour l'achat du terrain; les formatités administratives furent activement poussées et, le jour des enchères, la commune de Bruay, par l'entrenise de M. Delannoy, se rendait acquéreur d'une bande de terre de 34 ares de snperficie, disposée sur la longueur du cimetière, à l'emplacement le plus favorable.

Tout était pour le mieux dans le mellleur des mondes, il n'y avait qu'un mur à abatire, quelques coups de pelle à donner pour réaliser l'agrandissement indispensable, Les morts allaient pouvoir dormir en paix.

Trois ans après

Trois ans après

La venie avait eu lleu le 8 juin 1929.
La prise de possession devait avoir lieu quatre mois plus tard.
Aujourd'hul, trois ans aprés, il n'y a encore rien de changé à la situation. Le cimetière est toujours celnuré de ses vieux murs, entre lesquels il n'y a pins un espace libre.

A la mairie de Bruay, il y a environ 30 demandées de concessions perpétuelles qui sont en instance et qu'on ne peut satisfaire.
Si les morts de Bruay n'ont pas la place à laquelle leurs familles peuvent prétendre, ce n'est pas la faute au dévoué maire ni à son Conseil municipal.

Depnis trois ens, ils ont multiplié les démarches et les inierventions.

cipal de la la control de la c

Après Thémis..

i squ'eut lieu la vente du domaine de la famille Godart du Plaintls, pépi-niéristes, vente faite par accord entre les membres co-propiétaires, aucune objection ne fut élevée par l'un de ceux-ci

Hommes de loi et policiers

Une telle situation ne pouvait durer, M. Delannoy, pour la commune de Bruay, avait usé en vain du raisonnement et de la persussion. C'était une mesure d'utilité publique que de prendre possession du terrain réservé au climetière. De son côté, M. Godart pèr. voulait entrer en possession de lens de la vaire de son bien.

Les tribunaux ayant valldé la vente et déclaré juste la prise de possession, les deux acquéreurs durent en arriver aux moyens coerclitis.

Hier main, une imposante délégation se présentait à la porte de l'horticulteur-pépiniérisle. Il y avait M. Delatre, commissaire de police spéciale à Vaienclennes et Rigal, commissaire adjoint, MM. Vanoverchef et Rodrigue, huissiers, les trois gardes de Bruay, etc... Les huissiers venaient meltre l'habitant en demeure de déguerpir.

Sur les pétales de roses

Sur les pétales de roses

M. Robert Godart s'attendalt à cette visite depuis dimanche. Il avait ouvert loutes iarges les barrières de son jardin. Dimanche soir, Il avait joyeusement fait claquer quelques pétards. Hier matin, il avait jonché de pétales de roses l'allée qui conduit à son habitation. C'était d'une délicate attention i Les visiteurs foulérent d'un pas indifférent l'odorant et multicolore lapis. A l'extrémité de cette vois tromphale apparut M. Robert Godart, qui ne cilla pas lorsqu'il apprit le but de cette visite, mais je ne partiral pas. Nous frons en référé, si vous le voulez. Mais, d'abord, lisez le Code pénal et vous verrez que je peux rester les jusqu'au 26 juillet.

On lui remit une assignation à comparalire aujourd'hui mercredi, à Valenciennes.

Valenciennes, gagnez 48 heures, dit quelqu'un, mais c'est tout. Jeudi, nous reviendrons et, cette fois, il n'y aura plus de rémission, il faudra que vous laissiez la place nette. •

— On verra bien, dit tranquillement M. Godart, qui plongea les mains dans ses poches et, en s'en allant, jeta vers le cimetière un regard chargé de rancœur.

objection ne fut élèvée par l'un de laissiez la place nette. — On verra bien, dit tranquillement domaine, celle sur laquelle se trouvati l'habitation. L'autre înt le lot acquis par la commune.

Rien ne troubla la sérenité du marché jusqu'au jour où les acquéreurs voulurent prendre possession de leurs biens respectifs.

Surgit alors M. Robert Godart, horticulteur, qui déclare : « Je demeure dans cette maison. J'al mes plantes et mes arbres sur ces terres. Pour rien au monde je n'abandonnerai la placei. — Mais, objectat-ton, vous étiez consentant à la vente.

Roubaix

Arrestation d'une Polonaise voleuse

Arrestation d'ane Polonaise voleuse

Hier matin, vers 9 heures, Mme Castelain, née Suzanne Renard, 33 ans, marchande de bonneterie, 7, rue d'Isly, se présentait au poste de police du 2º arrondissement et déclarait qu'une étrangère venait de lui voler deux paires de bas Elle donna un signalement précis de cette personne et l'agent Florin se mit à sa recherche.

Le sergent de ville la rencontra rue mit à sa recherche.

Le sergent de ville la rencontra rue d'alle de l'alle d'alle sans profession, d'origine polonaise, demeurant en garni, 78, rue de Lille. Invitée à donner quelques explications sur le vol dont elle était soupconnée, après quelques réticences, elle finit par avouer le méfait qui lui était reproché.

Supposant avec juste raison que la Polonaise devait avoir plus d'un vol sur la conscience, les agents de sirret Lorthiois et Seys furent chargés d'opèrer une visite du garni de l'étrangère. Cette perquisition permit de découvrir tout un stock de sous-vétements, bas, robes, etc.., de provenance douteuse. Interrogée à ce sujet, Maria Kaczkowska avou a avoir dérobé ces divers objets chez différents commerçants des rues d'Isly, de Croix et de Lille.

commerçants des rues d'isiy, de Croix et de Lille.

Elle exposa ensuite sa manière d'opèrer. Elle se présentait dans les magasins et, après avoir choisi plusieurs objets, les faisatt mettre en paquet. Au moment de regler la note, et tandis qu'elle fouillait dans son sac à main, elle déclarait, d'un air navré, qu'elle avait oublié son porte-monnaie et promettait de repasser quelques instants plus tard.

Les commerçants avaient tort d'accorder leur confiance à la Polonaise, car eelle-ci se gardait blen de revenir régler le montant de ses... achats. Ces différents larcins s'élévent à la somme de 200 france environ, et les articles soustraits ont été remis aux victimes, qui ont formellement reconnu la Polonaise voltes.

ont lormeilement recomma de voleuse.

L'enquête continue afin d'établir si cette femme n'a pas commis d'autres méfaits. Toutefois, elle a été maintenue en état d'arrestation pour être déférée au parquet de Lille.

HALLE FLIPO : Bon Beurre 16.50 on Café 17, Hollande 12, Gruyère 16

UN SALE MONSIEUR

En regagnant son domicile hier matin vers minuit 20, M. Georges Watteyne, 22 ans, garyon boucher, demeurant rue de Lille, impasse des Arts, 4, fut accosté pat un individu en état d'ivresse tandis qu'il passait rue de Lille, Cet homme tint des prouso obscènes.

qu'il passait rue de Lille. Cet homme tint des propos obscènes. Justement écœuré. M. Watteyne se saisit de l'individu et l'amena au poete centrat de police où il déclars se nommer dullen Dessituwe, 38 ans, rentreur, domination de la comme del comme de la comme del comme de la comme del comme d

Mesdames

MERCREDI 22 JUSQUE FIN JUIN

L'HERMINE

du 3, Boulevard Vauban, LILLE vous offrira ses modéles ROBES, MANTEAUX, ENSEMBLES à 50, 100, 150 fr.

A vous de comprendre et de savoir en profiter.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA MUTUELLE NADAUD

sur la presence de tous les membres.

PEDAL FRANCO-BELGE. — Samedi 28, à 19 h. 30, réunion du mois. Cotisation et tirage des primes. La commission fait appel aux amateurs. S'inscrire au sière, appel aux amateurs. S'inscrire au sière, et de la Basse-Masure. Dimanche grande excursion sur Ballieul, départ des cyclistes à 6 h. 30 et en autocar à 7 h. 18; casse-croûte à Armentières.

PRILIARMONIQUE DU JEAN-GHISLAIN
— Mercredi, à 90 h. 15, répétition générale
Nous rappelous que des cours de solicire des
utils sont donnés tous les mardis, à 19 h.
par 34. Noul Sahezin, professeur

SOCIÉTES SPORTIVES

Pateuent des cotisatioes.

AVENIR SPORTIF DU NOUVEAU ROUGBAIX. — Dans is populeux quartier du
Nouveau Roubaix, il vient détre fonds
uns société aportive, où seront pratiquès
tous les sports en plein air, tels que football, basket-ball, athiétisme, etc... Tous
ies jeunes gens qui aiment le sport, sont
cordinament invités à se faire inacrite,
au siège, rue Linné, 28, où tous les renseignements leur seront fournis.

ETAT CIVIL

podrome de Roubaix, sous la presidence de M. Fernand Motte, président d'nonneur.

L'odre du jour comporte le rapport du
des le général, du président de la commission de contrôle, l'admission de noureaux sociétaires, etc...

En raison de l'importance de cette réunion, les commissions comptent sur la
présence de tous les sociétaires. Ceux qui
seraient vraiment empêchés feront parvenir leur feuille de présence au siège. Les malades et les militaires peuvent se
faire rempircer par un membre de leur
famille muni du livre.

Les Mutualisées assurettis de la Mutone affilités à la Caisse 32 (Caisse choisie par la société) et qui ne sont pas encore en possession de la carte d'adhérent
à la Caisse primaire de la Pédération des
Sociétés de Secours Mutuels (carte rouge), sont priés de le signaier de suite au
siège, 50, boulevard de Strasbourg, ced
à seule fin de régulariser leur situation
avant le let juillet.

Samedi 25 juin, à 19 h. 30, au siège,
Ceunion des commissions administrative
et de contrôle.

Naisannes — André Vandenhaute, rue Solférino, 60. — Rose-Marie Reepsact, rue Mazagran, 18. — Raphaél Domon, rue des Anges, 126. — Hélène Kempski, rue Darbo, 34. — André Placet, rue Delespaul, 47 bis, cour Masure, 4. — René Murmilo, boulevard d'Armentières, 98. — Lucette Delbecq, rue de Lannoy, 64. — Publications. — Jules Nagel, surveillant d'usine, rue Masure, 67 et Emma Roels, assembleuse, de Saint-André. Dèces. — Julie Grimonprez, veuve Lefebvre, 72 ans, avenue Gustave Deloxy, 21. — Jeanne Bogaeri, veuve Vanrpeleghem, 64 ans, rue des Fleurs, oour Desrousseau—, 46. — Georges Delmoidee, 52 ans, rue Jean Macc, 32. — Angèle Flage, épouse Maes, 52 ans, rue Paul Demaideer, 21.6 — Louis Gevaert, 17 ans, rue Vaucanson, 36. Lille, 100 ver Léon-Gambetta : Routbaix : 111, rue de l'Epeule : Brusy-en-Arteis : 28, rue Affred Leroy : Lens : 8, Boulevard des Écoles ; Liévin : rue J.B. Defernez : Neuvries-Mines : 232, Route Nationale.

A dater du jeudi 23 juln et pendant jueiques jours.

SOLDES avant l'inventaire d'été RABAIS INOUIS

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE

LINGERIE -:- NOUVEAUTÉS

Les Anciens jeux populaires

OUVERTURE DU CHALLENGE CHARLES

OUVERTURE DU CHALLENGE CHARLES
DEOULERS

Ainsi que nous l'avions annonce, c'est
iundi dernier que fut donnée, au stand
du c Beau-Châne », le ler tir de la Coupe Charles Droulers. Dés 18 h., de noupe Charles Droulers. Des 18 h., de noupe Charles Droulers après que les
présidents et secrétaires des aoctètes
concurrentes eurent fait leurs dernières
récommandations, on se rendit au terrain de la perche, où tous les archers présents, à la demande de M. Capette,
secrétaire des e Francs-Tireurs », lança la prerain de la perche, où tous les archers présents, à la demande de M. Capette,
secrétaire des e Francs-Tireurs », lança la prerain de la perche, où tous les archers présents, à la demande de M. Capette,
secrétaire des e Francs-Tireurs », l'aux d'ure, à partir de jeudi, chez les dépositaires suivants :

Maison du Feuple, 190, rue de Tourcoing.
Deviaminck Jules, 21, rue d'Oran.

Steux Charles, rue du Monté-Leux 23.
Bocquet Emile, rue des 3 Pierres, 142.

Matrinoire 365.

Matrinoire 365.

Matrinoire 365.

Matrinoire 365.

Matrinoire 1800.

Matrinoire les chez pain), pour est
te les personnes de leur famille out habidait diprochait déposer une demande à la Mairie
de les Matris de leur toit, quelue soit leur ant sous leur toit, quelue soit leur des demandes de leur sit leur des demandes ont mines depuis mardi
la disposition des intéresées des demande

GALA ARTISTIQUE DE L'AMICALE PIERRE DE ROUBAIX

ers dans une cuvette qu'elle plaça sur un trépled, dans és cour coult. Flâte : professeur. M. Bouillard.

Son leune enfant couls, 21 mois, 1 prix. M. Raymond Martel; huis clos, 1 mention. M. Louis Gastelan.

Equation of the course of the co

de Max Maurey ; enfin la Section Ar-tistique interpréters le deuxième acte de « Véronique », opérette de A. Messa-ger, 55 personnes sur scène dirigées par M. G. Lechantre, régisseur, M. M. De-train, maniste accompanyeur. M. M.

POUR LA MER ET LA CAMPAGNE :
Meubles rustiques. Rôtins. Notre Rêclame Salon Rôtin, les 5 pièces. 275 fr.
Le même, monture Malacca, 325 fr.,
à l'AMEUSLEMENT GÉNÉRAL, Reubele

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Une mainfeatation de sympathie sett déroulée lundi soir au Café de l'Arinna, rue Ampère, où le personnel du Cimetière de Roubaix a'était réuni pour offrir à M. Julien Vandenberge, dit e Père Lechaise s, garde du cimetière, un cadeau, à l'occasion de son départ en retraite.

M. Jean Huyaman, chef fossoyeur, a défini en termes aimables la serraibilité de M. Julien Vandenberge, Ce dernier, par des paroles émues, a répondiq u'il n'avait fait que modestement son devoir anvait fait que modestement son devoir aux l'attent de la coirée a'est terminée par des changeons.

M. le Préfet du Nord, informe M. le Maire de Roubaix, que M. Roman Ma-zurkiewicz, consul de Pologne, à Lille, a été promu au grade de Consul général de Pologne, en cette ville.

CONSULAT DE POLOGNE

POUR LES CHOMEURS

POUR LES CHOMETERS.

Le Bureau de Bienfaisance a repu les recu les sommes suivantes:
50 francs d'un anonyme à l'occasion du certificat d'études primaires de sa fille; 52 fr. de M. Ferdinand Delespaul, montant d'une collecte effectuée à l'issue d'une partie de boules qui eut lieu dans l'établissement de M. Eglem, 108, rue du Moulin, entre les Joyeux Bouleurs de chez Mouray et les Francs Bouleurs du Moulin,
L'Administration Municipale et la

leurs du Moulin. L'Administration Municipale et la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance adressent leurs remer-clements aux généreux donateurs.

L'organisation rappelle aux concurren-tes et concurrents que les inscriptions sont reçues tous les jours au Bureau du Secrétariat, porte 20, de 8 heures à midi et de 14 à 188 heures jusqu'au 30 juin inclus. inclus. Passé ce délai, aucune inscription ne sera reçue et il est recommandé aux concurrentes et concurrents de ne pas attendre le dernier jour.

Sociétés et Comités

SOCIETÉ DE S. M. DES VOYAGEURS T EMPLOYES DE LILLE ET DU NOBE E LA FRANCE. — On nous prie de rap-DE LA FRANCE. — On nous prie de rap-peier aux membres du groupement de Roubaix et environs l'assembles générale du jeudi 23 juin, à 19 h., Café du Com-merce, chez Béhiels, Grand'Place, Rou-baix.

Conseil d'administration compte

L'assemblée générale de la société aura leu dimanche 26 juin, à 10 h., à l'Hip-odrome de Roubaix, sous la président le M. Fernand Motte, président d'hon-

BASKET-BALL. — Amicale sportive Digiet Ce soir, à h., au Foyer, équipe
terrettement équipe. Be on é b. match
terrettement équipe.
Terrettement de la précise, au Foyer,
éunon mensuelle de la section : Coupes du
, A. R. T. et l'is-Club Haebourdimois.
Palequent des colisations.

AUX VARIÉTÉS

WATTRELOS

CARNETS DE PAIN Toute la population de Wattrelos étaps admise au bénéfice des carnets de pain permettant de s'approvisionner oût en Beigique, soit ches les boulangers de la localité à un prix sensiblement égal, l'a Maire informe les chefs de familie qu'in doivent déposer une demande à la Maire (Service des Carnets de pain), pour eux et les personnes de leur famille ou habe-tant sous leur toit, quelque cott leur âps.

Fête Nationale. — Concours de chant. — en raison de la fermeture des bureaux de la Mairie à l'occasion de la ducase, la date de la clôture des inscriptions es reportés au samedi 25 ocurant à 162 h. Cette date sera rigoureusement. Cheer-vée, S'adresser au Secrétariat de la Mairie, 2e guichet.

A l'Union Cherale. — Jeudi 23 juin à 19 h. 30, au siège, répétition générale, dernières instructions pour la l'ête des Booles.

; Mme G. Holles. A l'Arnicais du Pleuya. Basteddan, l'es popul-h'yz, Mh. Plouya, match contre Wasquehal. A Planticais de la rencontre, réunion de la cons-en l'acte, mission, match contre Wasquehal. A Planticais de la rencontre, réunion de la cons-

AU CONSERVATOIRE DE LILLE

Les résultats du concours des instruments à vent Voici les résultats du concours des ins

Cor : professeur. M. Deswarte. — 1 = prix, M. Robert Hazard ; 2 = prix, M. Charles-Louis Joly : 1 = accessit, M. Léon Ross ; huis-clos, 2 = mention, M. Jean Mortier.

Mortier. 2º pistons : professeur M. De-lattre. 2º prix, M. Robert Pourbaix; 1º acessit. MM. Albert Breckpot, As-sène Daudots, Alexis Gavelle : 2º aces-sit. M. Désiré Rémy ; huis-clos, 1º men-tion. M. Alfred Cachart. Trompette à pistons : professeur M. Delattre. — 1º accessit à l'umanimité, MM. Désiré Rémy, Albert Breckpot, Ro-bert Pourbaix ; 2º accessit, M. Alexis Gavelle.

Gavelle.

Trombone: professeur M. Hennebelle.

1" prix à l'unanimité, M. Gabrie Masson; l'e prix M. Robert Varhoutte.
1" accessit, M. Marcel Causelier; 2° accessit, M. René Millecamps; huis-clos 2° mention, M. André Burlin. Basson : professeur M. Plessier.
le prix, MM. Robert Ceugnart, Fr.
cois Acarie ; huis clos, 3r mention,
Armand Tirmont.

Punanimité. MM. Henri Druart, Arthur Descamps; 2° prix, M. Robert Vancos-tenoble; 1° accessit à Punanimité. M. Jean Wattelle, M. Abel Vandoorine; 1° accessit, MM. François Allart, Laurent Caele; 2° accessit, MM. Louis Dujardin, Marcel Grimonpont; huis clos, 1° mention, MM. Louis Gueguen, Moise Dumis.

Saxophone: professeur M. Capelle.—
1st prix, MM. François Allart, Abel Herbaut, Henri Cay 1st accessit, M. André Syden.
1st cos. 1st cos. 1st mention. M. Robert Descarpentries.

La Politique Régionale **ÉLECTION CANTONALE**

PARTI SOCIALISTE M. Kléber LEGAY, candidat

M. Kleber LEGAY, carneidat
dans is canten de Succhain

Dimanche 3 jeillet, aura lieu, dans le
canton de Bauchain, ene diction aut conseil Gones auchain, ene diction aut conseil Gones auchain, ene diction aut conseil Gones de la carneidat commentate, de la carneidat de la carneidat commentate, de la carneidat de la carneidatura, c'est sil kleber Legay, delégiué-mineur. A Courches del a succhair se con intentio de ce plus solliciter la carneidatura, c'est sil kleber Legay, delégiué-mineur. A Courches del a succhair se con classificat du carneidatura, c'est sil kleber Legay, delégiué-mineur. A Courches del a succha de la premier de color de la carneidatura, c'est sil kleber Legay, delégiué-mineur. A Courches del a succha de la premier de la color de la color de la premier de la premier de la color de la color de la premier de la premier de la carneidat de la premier de la premier de la premier de la premier de la color de la color de la premier de la premier de la color de la premier de la color de la color de la premier de la color de la color de la premier de la premier de la color de la premier de la